



MINISTÈRE DU TOURISME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère du Tourisme condamne avec la dernière rigueur les attaques perpétrées contre certains établissements touristiques de la capitale et des villes de provinces (Port-au-Prince ; Côte des Arcadins ; Cap Haïtien ; Jacmel ; etc..) et profite de la présente pour souligner à l'encre forte, sa solidarité avec les entreprises et les employés victimes de ces turbulences.

Ces actes d'intimidations et irresponsables ne font que mettre en péril d'une part, des milliers d'emplois dans le secteur touristique et constituent d'autre part une atteinte grave à la liberté d'entreprise.

Ces menaces ne feront qu'anéantir les efforts consentis par nos investisseurs haïtiens et étrangers qui ont cru dans le fort potentiel d'Haïti, en mettant leurs ressources au service du développement de l'industrie touristique nationale.

La Constitution haïtienne garantit le droit de tout un chacun à exprimer librement ses revendications de manière pacifique. Ainsi, le Ministère du Tourisme rappelle aux protestataires l'impérieuse obligation qu'ils ont également de protéger nos entreprises haïtiennes et qui participent à la création d'emplois et de richesses au niveau national.

Le Ministère du Tourisme renouvelle son engagement à continuer d'accompagner le secteur touristique en concertation avec d'autres institutions au niveau national (publiques / privées), dans le but de préserver les acquis en continuant le chantier du repositionnement de la Destination Haïti au niveau international.



MINISTÈRE DU TOURISME